



Extrait du site Terre-en-vue

<https://www.terre-en-vue.be/actualite/article/appel-a-dons-2019-des-fermes-doublement-soutenues>

Appel à dons 2019 : Des fermes doublement soutenues

!

- Actualité -

Date de mise en ligne : mardi 11 juin 2019

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

APPEL A DONS 2019

En ce mois de juin, période d'effervescence réjouissante, Terre-en-vue lance un nouvel appel à dons (*voir ci-dessous et en pièce jointe de cet article*) !

Vous aussi, rejoignez la communauté de nos donateurs et faites un don pour soutenir doublement nos fermes et contribuer ainsi à la gestion des terres que nous sauvegardons.

Coopérative et Fondation : pour un DUO gagnant !

Pour chacun de vos gestes et votre engagement, nous vous remercions de tout coeur.
Car votre soutien est notre moteur.

L'équipe de Terre-en-vue



APPEL à DONS

Des fermes doublement soutenues



Vous êtes coopérateur ou coopératrice de Terre-en-vue
et vous souhaitez aller un pas plus loin?

Vous n'êtes pas (encore) coopérateur ou coopératrice de Terre-en-vue,
et vous souhaitez contribuer autrement?

Faites un don à Terre-en-vue

Vous le savez désormais : la totalité des parts de coopérateurs est utilisée pour acquérir des terres agricoles pour des projets en agriculture durable – soit 75 hectares pour 12 projets réalisés depuis 2011. Or, tous ces projets demandent un travail d'accompagnement considérable qui doit être financé.

Faire un don à Terre-en-vue, c'est donc contribuer à la bonne gestion de ces précieux pâturages et les projets qui en bénéficient.

(PARTS) (DONS)
Sauvegarde de terres + Collaboration à long terme
= **DUO GAGNANT**
pour chaque projet !

Et pour soutenir Terre-en-vue dans la durée ?
Faites un ordre permanent !

Avec un don régulier de **5€, 10€ voire 25€/mois**, vous permettez à Terre-en-vue d'assurer **à long terme** la bonne gestion des terres nourricières acquises.
Rejoignez la communauté des donateurs réguliers de Terre-en-vue.

* Réduction fiscale : Si avant le 31 décembre 2018, la totalité de vos dons de l'année 2019 atteint 43€ minimum, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 45 % du montant de votre don. Autrement dit, les 40 € ne vous coûtent que 26€.

en Merci à tous ceux et celles qui ont déjà contribué.

L'équipe de Terre-en-vue
Contact : info@terre-en-vue.be – 0496 68 28 02



Formulaire d'ordre permanent à remettre à votre banque

Rappel : vous pouvez aussi créer vous-même un ordre permanent
via votre banque en ligne (Home Banking).

Je soussigné(e),

- Nom et prénom :
- Rue et numéro :
- Code postal et localité :
- Adresse e-mail :

souhaite faire un ordre permanent en faveur du fonds « Les amis de Terre-en-vue »
ouvert à la Fondation Roi Baudouin, et choisit de verser, tous les mois, la somme de:

- 5 euros 10 euros 25 euros euros (Indiquez ici le montant de votre choix)
- Au départ de mon compte n°:

• Sur le compte IBAN: **BE10 0000 0000 0404** BIC: BPOTREB1

- Informations pour le versement
- Bénéficiaire: Fondation Roi Baudouin (Fonds « Les amis de Terre-en-vue »)
- Communication structurée: **+++015/1570/0001+++**

Première exécution à partir du .../.../... (date du premier versement)

Je peux à tout moment modifier ou mettre un terme à cet ordre en avisant ma banque.

Fait le .../.../... à

Signature

ORDRE PERMANENT
ORDRE DE VIREMENT
LIBÉRAIRES/ANNUITÉS

Montant	5	10	25
Compte d'origine			
IBAN	BE10 0000 0000 0404			
BIC	BPOTREB1			
Bénéficiaire	FONDATION ROI BAUDOUILN FOND			
Compte de destination	LES AMIS DE TERRE-EN-VUE			
Communication structurée	+++015/1570/0001+++			